

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	16	Pour : 16 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 07 septembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / MORIN / POTELENE / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mrs MORICE / BEUX / PLAIS

ONT DONNE POUVOIR : Mr MORICE à Mme MESTRE
Mr BEUX à Mr JANSONNIE
Mr PLAIS à Mr BUREAU

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mr REGUER

XXXXXXXXXXXX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20220914-2022_09_77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2022

Publication : 19/09/2022

publié le 19/09/2022 sur le site internet de la collectivité

Objet : Rectification Affectation des résultats sur le budget COMMUNE

Vu la délibération du 08.03.2022

Vu la délibération du 14.09.2022, pour décisions modificatives

Au budget 2021, a été repris un montant de 155 668.84€ au lieu de 155 785.83€
Cette différence de 116.99€ représente la somme des restes à recouvrer qui ont été déduits du résultat à reprendre par la commune d'Henrichemont.

Au titre du budget 2022, la reprise du résultat de fonctionnement aurait dû être de 399 327.74€ au lieu de 399 210.75€ soit une différence de 116 .99€

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	243 541.91€
- Un excédent reporté de :	155 785.83€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	399 327.74€
- Un excédent d'investissement de	84 051.17€
- Un déficit des restes à réaliser de	125 761.00€
Soit un besoin de financement de :	41 709.83€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT d'EXPLOITATION au 31/12/2021 : EXCEDENT (1068) 399 327.74€

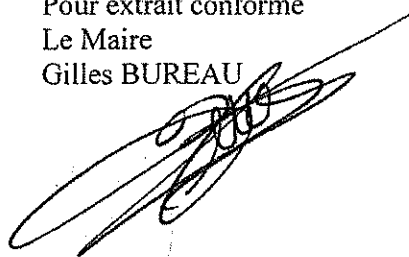
RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT 84 051.17€

Voté à l'unanimité

Mr Yvan REGUER,
Secrétaire



Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20220914-2022_09_77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2022

Publication : 19/09/2022

publié le 19/09/2022 sur le site internet de la
collectivité